

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille dix-sept,
le 12 décembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Dolay en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

DATE de CONVOCATION
6 DECEMBRE 2017

DATE d'AFFICHAGE
22 DECEMBRE 2017

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 36
Présents : 31
Votants : 34

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Joseph BROHAN, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Yoann COLPIN, - Michel CRIAUD, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Louis GACHE, - Mmes Emmanuelle GONÇALVES, - Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Pierre PRAT, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : MM. Jean-François BREGER, - Alain DANIEL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Mmes Mireille LUCAS, - Yvette LOUER.

M. Alain DANIEL donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE
M. Jean-Claude FOUCRAUT donne pouvoir à Mme Maryvonne TATARD
Mme Yvette LOUER donne pouvoir à M. Christian DROUAL

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Emmanuelle GONÇALVES a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°142-2017 – RESSOURCES ET FINANCES – VERSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUILIBRE
AUX BUDGETS ANNEXES**

M. Guy DAVID, Vice-président en charge des finances, rappelle que le Conseil Communautaire peut décider de procéder au versement de subventions d'équilibre du Budget Principal aux budgets annexes, conformément à l'article L.2224-2 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est précisé que des crédits ont été inscrits en ce sens en dépenses au budget primitif 2017 du budget principal en direction des budgets annexes.

Au regard des prévisions de résultats 2017 des budgets annexes, il est proposé de verser une subvention d'équilibre du budget principal aux budgets annexes suivants :

Budgets annexes	Montant inscrit BP 2017	Montant Subvention d'équilibre 2017 à verser
401 Locations Immobilières	250 000 €	0 €
404 Transports scolaires	293 000 €	210 000 €
407 Zone des Métairies	400 000 €	400 000 €
409 Espace littoral	50 000 €	50 000 €
TOTAL	993 000 €	660 000 €

Envoyé en préfecture le 21/12/2017

Reçu en préfecture le 21/12/2017

Affiché le

ID : 056-200027027:20171216-DELIB 142_2017-DE

Au vu des éléments ci-dessus exposés, le Conseil Communautaire, ~~après en avoir délibéré,~~ à l'unanimité :

- **AUTORISE** le versement de subventions d'équilibre du Budget principal aux Budgets annexes en procédant à un débit du compte 657364 (chapitre 65) du Budget principal pour un montant de 660 000 € et à un crédit des comptes 748 (chapitre 74) ou 774 (chapitre 77) des Budgets annexes suivants :

Transports Scolaires (404) pour un montant de 210 000 €,

Zone des Métairies (407) pour un montant de 400 000 €,

Espace Littoral (409) pour un montant de 50 000€.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 21/12/17

Le Président,

